

464277-2026 - Mededinging

Frankrijk – Verzekeringen tegen schade of verlies – Prestations nécessaires à la souscription d’une assurance Dommages Ouvrage et Tous Risques Chantier dans le cadre de l’opération de Reconstruction du CH de la Roche aux Fées à Janzé (35)

OJ S 127/2026 06/07/2026

Aankondiging van een opdracht of concessie – standaardregeling

Diensten

1. Koper

1.1. Koper

Officiële naam: 35 CHU

E-mail: carol.hautemulle@chu-rennes.fr

Rechtsvorm van de koper: Publiekrechtelijke instelling

Activiteit van de aanbestedende dienst: Gezondheid

2. Procedure

2.1. Procedure

Titel: Prestations nécessaires à la souscription d’une assurance Dommages Ouvrage et Tous Risques Chantier dans le cadre de l’opération de Reconstruction du CH de la Roche aux Fées à Janzé (35)

Beschrijving: Prestations nécessaires à la souscription d’une assurance Dommages Ouvrage et Tous Risques Chantier dans le cadre de l’opération de Reconstruction du CH de la Roche aux Fées à Janzé (35). Afin de leur permettre de mettre en place une stratégie de prise en charge publique commune et graduée du patient dans le but d’assurer une égalité d’accès à des soins sécurisés et de qualité, les établissements parties se constituent en un Groupement Hospitalier de Territoire (GHT). En application du décret n° 2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire et du décret n° 2017-701 du 2 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités, fonctions et missions mentionnées à l'article L. 6132-3 du Code de la santé publique, au sein des groupements hospitaliers de territoire, une convention constitutive a été signée le 30 juin 2016. Elle désigne le Centre Hospitalier universitaire de Rennes comme établissement support du GHT « Haute-Bretagne ». Ce GHT est composé des établissements suivants : - le CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE RENNES, - le CENTRE HOSPITALIER DE BROCELIANDE, - le CENTRE HOSPITALIER DE FOUGERES, - le CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL REDON-CARENTOIR, - le CENTRE HOSPITALIER SIMONE VEIL (VITRE), - le CENTRE HOSPITALIER DE LA GUERCHE DE BRETAGNE, - le CENTRE HOSPITALIER DES MARCHES DE BRETAGNE, - le CENTRE HOSPITALIER DE LA ROCHE AUX FEES (JANZE), - le CENTRE HOSPITALIER GUILLAUME REGNIER. Seul l’établissement suivant est concerné par le présent marché public : le CENTRE HOSPITALIER DE LA ROCHE AUX FEES (JANZE). Ainsi, il est confié au CHU de Rennes la fonction d’assurer, pour le compte de l’établissement partie, la passation du marché public ainsi que certaines missions liées à l’exécution (décision de reconduction, conclusion d’avenant, décision de résiliation). Les spécificités de l’établissement partie sont précisées dans les pièces du marché public. Toutes les autres missions de la phase d’exécution des marchés publics relèvent de l’établissement partie. L’exécution du marché public couvre son régime financier (le recours, le cas échéant, à la sous-traitance, la gestion et l’émission des commandes passées au titre des marchés publics, la vérification du service fait,

le règlement, le versement d'avances et d'acomptes, la liquidation et le mandatement des factures, ...).

Identificatiecode van de procedure: ae213e38-572d-4720-ad20-1ce5fa3b8f7f

Interne identificatiecode: GHT2026-19

Type procedure: Openbaar

De procedure wordt versneld: neen

2.1.1. Doel

Aard van het contract: Diensten

Belangrijkste classificatie (cpv): 66515000 Verzekeringen tegen schade of verlies

2.1.2. Plaats van uitvoering

Onderverdeling land (NUTS): Ile-et-Vilaine (FRH03)

Land: Frankrijk

Aanvullende informatie: Aucun assureur ou intermédiaire ne peut revendiquer une quelconque exclusivité ou priorité fondée sur le seul principe de l'antériorité de la saisine des assureurs qui serait considéré comme contraire à la libre concurrence. À ce sujet, le règlement de consultation libère les assureurs vis-à-vis des intermédiaires d'assurances de tout engagement de représentation (exclusif ou non) pris avant la date de parution de l'avis de marché de la présente consultation. La présente consultation est ouverte à toute personne physique ou morale, qu'il s'agisse d'une compagnie d'assurance avec ou sans intermédiaire, d'un courtier ou d'un agent de compagnie ou d'une mutuelle avec ou sans intermédiaires, pour autant qu'ils aient les autorisations administratives nécessaires et qu'ils soient habilités, conformément au Code des Assurances, à se présenter sur des marchés d'assurances constructions. Les offres présentées par un intermédiaire devront être réputées établies pour le compte et avec l'accord de l'assureur qu'il représente. Dans ce cas, le ou les actes d'engagement et le cahier des charges devront être signés par l'assureur (ou un mandat de l'assureur, express et spécifique à l'opération, autorisera le courtier à présenter l'offre au nom de l'assureur). À défaut de satisfaire aux dispositions permettant de vérifier la capacité juridique du signataire de l'acte d'engagement à engager l'assureur, l'offre sera déclarée irrecevable. Un même assureur ne peut se faire représenter et donner mandat à plusieurs intermédiaires ; d'autre part, un même intermédiaire ne peut présenter deux offres distinctes. Enfin, une même entité ne peut pas être membre de plusieurs groupements (exclusivité des cotraitants). À défaut de respecter cette disposition, la candidature concernée sera déclarée irrecevable, et l'offre correspondante ne sera donc pas examinée. L'offre sera présentée sur l'exemplaire original de l'acte d'engagement, fourni par le maître d'ouvrage. Elle devra être présentée sous la forme d'un prix global et forfaitaire, et devra correspondre à une couverture de 100 % du risque ; ainsi, le candidat devra supporter seul 100% du risque ou répondra en tant que membre d'un groupement d'assureurs constitué. Conformément à l'article R.2132-5 du Code de la Commande Publique, le dossier technique de l'opération ne sera transmis à l'opérateur économique qu'après remise de l'engagement de confidentialité, annexé au présent règlement de consultation. L'opérateur économique devra alors transmettre cet engagement de confidentialité via le module de questions/réponses de la plateforme PLACE et en retour les pièces du dossier technique lui seront transmises.

2.1.4. Algemene informatie

Aanvullende informatie: Le dossier à remettre par les candidats (et pour chaque cotraitant) sera placé dans le coffre-fort de la plateforme de dématérialisation. Chaque partie (1ère Partie : pièces candidature et 2ème partie : offre) disposera d'un répertoire informatique spécifique ; de plus, et dans le cas où la proposition est portée par un groupement, la partie 1 disposera également d'un répertoire informatique pour chaque cotraitant présenté (ces répertoires étant

sous le répertoire principal « 1ère partie : pièces candidature »). Ainsi, les offres disposeront des pièces suivantes. 1ère partie contenant les documents relatifs à la candidature A l'appui de sa candidature, chaque candidat devra produire les éléments ci-après listés de A1 à A8 : Il devra en outre intégrer un sommaire rappelant les pièces énumérées ci-dessous : • A.1 : Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants ou équivalent (document cerfa DC1), accompagné des documents suivants : o Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat, o Pour le représentant des Sociétés d'assurance ou des Sociétés mutuelles d'assurances, le mandat qui leur aura été délivré par ces dernières, • A.2 : La copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire, • A.3 : Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés aux articles L-2141-1 à 14 de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 Novembre 2018 portant partie législative de la commande publique, et comprenant la déclaration sur l'honneur attestant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales, que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir, et que le candidat n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1, L.125-3 du Code du travail, • A.4 : Déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé, • A.5 : Extrait K-Bis de moins de 3 mois, du registre du commerce ou document équivalent (ou attestation ORIAS), • A.6 : Agrément ministériel autorisant la société à exercer en France la profession réglementée d'assurance et confirmation par le candidat que l'assurance est réglementée par la Fédération Française des Sociétés d'Assurances, • A.7 : Les documents et renseignements demandés par le pouvoir adjudicateur dans les conditions des articles R-2143-3 à 10 du Code de la commande publique : o Les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat ou document cerfa DC2. Pour justifier de ces capacités, le candidat peut également demander que soient prises en compte celles d'un ou de plusieurs sous-traitants ; pour cela, il doit justifier des capacités de ce ou ces sous-traitants, et du fait qu'il en dispose pour l'exécution du marché, o Certificats de qualifications et/ou attestation de l'assureur démontrant qu'il est bien titulaire des agréments nécessaires pour pratiquer l'assurance des différents risques (DO, CCRD, TRC, RC) objets de la présente consultation en France. À défaut, sa candidature ne sera pas recevable et donc rejetée, o Attestation d'assurance couvrant l'entreprise contre les risques inhérents à son activité (civile), o Descriptif général de l'entité candidate, avec renseignements généraux d'exploitation, précision des moyens humains, résumé des moyens techniques et financiers, o Liste des références professionnelles sur contrats similaires récents (DO, CCRD, TRC, RC) réalisées au cours des 3 dernières années, avec désignation complète de l'opération compris durée des travaux, précision de l'identité de l'assuré ou du maître d'ouvrage, nom de l'assureur tenant des risques, date du contrat et des montants assurés avec assiette de prime en €TTC (opérations d'importance équivalente au projet objet de la consultation), • A.8 (facultatif) : Attestations de régularité fiscale et sociale, permettant de justifier de la situation du candidat au regard de ses obligations déclaratives et de paiement. En cas de groupement, les pièces précitées devront impérativement être produites par le mandataire et l'ensemble des cotraitants. Ainsi, le candidat « assureur » qui répond via un intermédiaire (courtier, agent ou autres mandataires), constitue un groupement solidaire avec ce dernier, chaque partie devant alors fournir l'ensemble des documents ci-avant (de A2 à A8) ; seule, la lettre de candidature est commune aux 2 entités, et est établie en un seul exemplaire pour l'ensemble du groupement. Pour les intermédiaires des sociétés d'assurances ou des sociétés mutuelles d'assurances : • Copie de la carte professionnelle, • Mandat délivré par les sociétés d'assurances ou mutuelles, ou pouvoir de signature (une simple attestation sur l'honneur de la personne déclarant être habilitée à engager le candidat n'est pas suffisante) ; ce document devra préciser l'étendue exacte du mandat, même s'il s'agit d'un agent général d'assurances,

- Attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle (art. L.530-2 du code des assurances),
- Attestation de garantie financière (art. L.530-1, L512-6 et L512-7 du code des assurances) ; cette garantie devra être délivrée pour un montant conforme à la présente opération,
- Attestation d'inscription au registre ORIAS, pour les intermédiaires (agents et/ou courtiers). Les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr

Un candidat peut avoir recours aux capacités d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens qui l'unissent à ces opérateurs. Dans ce cas, :

- Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières de ce ou ces autres opérateurs, le candidat produit les mêmes documents et renseignements concernant cet/ces opérateur(s) économique(s) que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur,
- Le candidat doit justifier qu'il disposera des capacités de cet/ces opérateur(s) économique(s) pour l'exécution des prestations, par tout moyen approprié (notamment un engagement écrit de l'opérateur économique concerné).

Conformément aux dispositions des articles R. 2143-13 et R 2143-14 du Code de la commande publique :

- Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et les moyens de preuve que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace.
- Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis au pouvoir adjudicateur dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Cette deuxième partie comporte :

B. Un projet de marché comprenant :

- **B.1 : L'acte d'engagement du ou des lot(s) soumissionné(s) à compléter par le représentant(s) qualifié(s) du/des prestataire(s) et ses annexes :**
 - Annexe 1 : Réserves du candidat sur le dossier de consultation ;
 - Annexe 2 : le cas échéant, Déclarations et attestations des sous-traitants ;
 - Annexe 3 : le cas échéant, Répartition des prestations entre les membres du groupement.
- **C. Documents explicatifs :** Au projet de marché doit être joint pour chaque lot soumissionné, un mémoire justificatif ou note technique de 10 pages maximum (voir article 5 du présent Règlement de Consultation / Critères de jugement des offres / la remise de ce document est vivement conseillée) des dispositions que l'assureur se propose d'adopter pour la réalisation des prestations pour lesquelles il présente une offre, complété des documents explicatifs et précisions suivantes :
 - Observations et/ou réserves éventuelles faites sur l'acte d'engagement,
 - Plafond de garantie offert, seuil des franchises,
 - Conditions de garantie (modalités de prise en charges),
 - Note de présentation du candidat, avec précisions de l'organisation et des moyens en personnel et matériels dédiés à la gestion des marchés d'assurances objets de la présente consultation, et cela pour chacun des lots / Dans le cadre d'un groupement avec courtiers ou intermédiaires, présentation de l'organisation du groupement avec missions dévolues aux courtiers ou intermédiaires, et responsabilités assumées par l'assureur ou son délégataire,
 - Modalités de gestion des sinistres avec notamment, la structure en charge de la réception des déclarations de sinistres (moyens techniques et humains), le délai de désignation de l'expert, le délai de remise du rapport, le délai d'indemnisation, etc.,
 - Conditions Générales et Particulières éventuelles,
 - Copie de l'attestation CRAC, s'il adhère à cette convention.

Rechtsgrondslag:

Richtlijn 2014/24/EU

Sans objet

Toepasselijk grensoverschrijdend recht: Sans objet

2.1.5. Voorwaarden van de aanbesteding
Voorwaarden voor indiening:

Maximumaantal percelen waarop één inschrijver kan inschrijven: 2

Voorwaarden van het contract:

Maximumaantal percelen dat aan één inschrijver kan worden gegund: 2

2.1.6. Gronden voor uitsluiting

Bronnen voor uitsluitingsgronden: Aanbestedingsstuk

5. Perceel

5.1. Perceel: LOT-0001

Titel: Prestations nécessaires à la souscription d'une assurance Dommages Ouvrage et Tous Risques Chantier dans le cadre de l'opération de Reconstruction du CH de la Roche aux Fées à Janzé (35)

Beschrijving: ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE ET CCRD

Interne identificatiecode: 1

5.1.1. Doel

Aard van het contract: Diensten

Belangrijkste classificatie (cpv): 66515000 Verzekeringen tegen schade of verlies

5.1.2. Plaats van uitvoering

Waar dan ook

5.1.3. Geraamde duur

Looptijd: 10 Jaren

5.1.5. Waarde

Geraamde waarde exclusief btw: 290 000,00 EUR

5.1.6. Algemene informatie

Voorbehouden deelname:

Deelname is niet voorbehouden.

Deelname is niet voorbehouden.

Aanbestedingsproject dat niet uit EU-fondsen wordt gefinancierd

De aanbesteding valt onder de Overeenkomst inzake overheidsopdrachten (GPA): neen

Deze aanbesteding is ook geschikt voor kleine en middelgrote ondernemingen (kmo's): ja

Aanvullende informatie: La prise d'effet du marché d'assurance dommages ouvrage est fixée :

Soit à la date de réception de la notification du présent marché d'assurance, par le titulaire, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une quelconque nouvelle formalité Soit à la date de la déclaration d'ouverture du chantier, telle qu'elle sera communiquée à l'assureur par le Maître d'ouvrage, si celle-ci est postérieure à la date de notification du marché d'assurance et sans qu'il soit nécessaire de procéder à une quelconque nouvelle formalité Le marché s'entend de la prise d'effet du contrat telle que définie ci-dessus pour une durée totale de dix (10) ans après la date de réception définitive de l'ouvrage et couvre la période de parfait achèvement. Le procès-verbal de réception fera foi à la date de démarrage de l'assurance dommages ouvrage. Le marché d'assurance dommages ouvrage est donc conclu pour la durée dans marchés de travaux (+ 10 ans selon les dispositions de l'article 1792-6 du Code civil.), et dans les conditions de phasage précisées au paragraphe 4.1 de l'acte d'engagement..

5.1.9. Selectiecriteria

Bronnen van selectiecriteria: Aanbestedingsstuk

5.1.10. Gunningscriteria

Criterium:

Type: Prijs

Beschrijving: Les critères sont décrits au règlement de consultation

Criterium:

Type: Kwaliteit

Beschrijving: Les critères sont décrits au règlement de consultation

5.1.11. Aanbestedingsstukken

Adres van de aanbestedingsstukken: <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3030344&orgAcronyme=x7c>

5.1.12. Voorwaarden van de aanbesteding**Voorwaarden voor indiening:**

Elektronische indiening: Vereist

Adres voor indiening: <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise/consultation/3030344?orgAcronyme=x7c>

Talen waarin inschrijvingen of verzoeken tot deelname kunnen worden ingediend: Frans

Elektronische catalogus: Niet toegestaan

Varianten: Niet toegestaan

Uiterste datum voor de ontvangst van inschrijvingen: 28/08/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Oost-Europese tijd, Midden-Europese zomertijd

Duur waarin de aanbidding geldig moet blijven: 6 Maanden

Voorwaarden van het contract:

De uitvoering van de opdracht moet plaatsvinden binnen het kader van programma's voor maatwerkbedrijven: Neen

Elektronische facturering: Toegestaan

Er zal worden gebruikgemaakt van elektronische orderplaatsing: neen

Er zal worden gebruikgemaakt van elektronische betaling: neen

5.1.15. Technieken**Raamovereenkomst:**

Geen raamovereenkomst

Informatie over het dynamische aankoopstelsel:

Geen dynamisch aankoopstelsel

5.1.16. Nadere inlichtingen, bemiddeling en evaluatie

Organisatie voor beroepsprocedures: Tribunal administratif de Rennes

Informatie over de termijnen voor beroep: Règlement des différends et des litiges. Le représentant du pouvoir adjudicateur et le titulaire s'efforcent de régler à l'amiable tout différend éventuel relatif à l'interprétation des stipulations du présent marché ou à l'exécution des prestations objet du présent marché. Néanmoins, en cas de contentieux, le Tribunal Administratif de Rennes est la juridiction compétente : Tribunal Administratif de Rennes Hôtel de Bizien 3 Contour de la Motte - CS 44416 35044 RENNES CEDEX Tél. : 02 23 21 28 28
Délais et voie de recours Le délai de suspension de la signature du marché est au minimum de 16 jours, à compter de la date d'envoi de la notification du rejet de l'offre ou de la candidature. Ce délai peut être ramené à 11 jours si la notification du rejet de l'offre ou de la candidature est adressée par télécopie ou courriel. Le pouvoir adjudicateur informe également le candidat de l'existence d'autres voies de recours, avec notamment le : • Référé précontractuel : Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un référé précontractuel contre la

présente procédure de passation, devant le président du Tribunal Administratif de Rennes, avant la signature du marché. • Référé contractuel. • Recours en contestation de validité issu de la jurisprudence du Tarn et Garonne du 4 Avril 2014 (n°358994).

Organisatie die nadere inlichtingen over de aanbestedingsprocedure verstrekt: 35 CHU

Organisatie die offlinetoegang verleent tot de aanbestedingsstukken: 35 CHU

Organisatie die verzoeken tot deelname ontvangt: 35 CHU

Organisatie die inschrijvingen verwerkt: 35 CHU

5.1. Perceel: LOT-0002

Titel: Prestations nécessaires à la souscription d'une assurance Dommages Ouvrage et Tous Risques Chantier dans le cadre de l'opération de Reconstruction du CH de la Roche aux Fées à Janzé (35)

Beschrijving: ASSURANCE TOUS RISQUES CHANTIER. La présente consultation fait l'objet de PSE. Ces PSE constituent des éléments obligatoires et indissociables de l'offre de base.

Toute PSE non renseignée entraîne irrémédiablement l'élimination du candidat pour cause d'offre irrégulière au sens de l'article R-2152-1 du Code de la commande publique. La PSE incluse à la présente consultation est la suivante : PSE n°1 au lot n°2 Tous Risques Chantier : Souscription d'une assurance Responsabilité Civile du Maître d'Ouvrage.

Interne identificatiecode: 2

5.1.1. Doel

Aard van het contract: Diensten

Belangrijkste classificatie (cpv): 66513200 Allriskverzekeringen voor aannemers

5.1.2. Plaats van uitvoering

Waar dan ook

5.1.3. Geraamde duur

Looptijd: 42 Maanden

5.1.5. Waarde

Geraamde waarde exclusief btw: 95 000,00 EUR

5.1.6. Algemene informatie

Voorbehouden deelname:

Deelname is niet voorbehouden.

Aanbestedingsproject dat niet uit EU-fondsen wordt gefinancierd

De aanbesteding valt onder de Overeenkomst inzake overheidsopdrachten (GPA): neen

Deze aanbesteding is ook geschikt voor kleine en middelgrote ondernemingen (kmo's): ja

Aanvullende informatie: La prise d'effet du marché d'assurance Tous Risques Chantier (y compris PSE n° : RC MOA) est fixée : Soit à la date de réception de la notification du marché d'assurances TRC, par le titulaire, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une quelconque nouvelle formalité Soit à la date de la déclaration d'ouverture du chantier, telle qu'elle sera communiquée à l'assureur par le Maître d'ouvrage, si celle-ci est postérieure à la date de notification des marchés d'assurances et sans qu'il soit nécessaire de procéder à une quelconque nouvelle formalité Le marché du lot 02 (TRC*) est conclu pour la durée des marchés de travaux, et dans les conditions de phasage précisées au paragraphe 4.1 de l'acte d'engagement. (*) la période de « maintenance visite » commence à la date de réception des travaux et se termine douze (12) mois après cette date.

5.1.9. Selectiecriteria

Bronnen van selectiecriteria: Aanbestedingsstuk

5.1.10. Gunningscriteria

Criterium:

Type: Prijs

Beschrijving: Les critères sont décrits au règlement de consultation

Criterium:

Type: Kwaliteit

Beschrijving: Les critères sont décrits au règlement de consultation

5.1.11. Aanbestedingsstukken

Adres van de aanbestedingsstukken: <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise/consultation/3030344?orgAcronyme=x7c>

5.1.12. Voorwaarden van de aanbesteding

Voorwaarden voor indiening:

Elektronische indiening: Vereist

Adres voor indiening: <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise/consultation/3030344?orgAcronyme=x7c>

Talen waarin inschrijvingen of verzoeken tot deelname kunnen worden ingediend: Frans

Elektronische catalogus: Niet toegestaan

Varianten: Niet toegestaan

Inschrijvers mogen meer dan één inschrijving indienen: Toegestaan

Uiterste datum voor de ontvangst van inschrijvingen: 28/08/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Oost-Europese tijd, Midden-Europese zomertijd

Duur waarin de aanbidding geldig moet blijven: 6 Maanden

Voorwaarden van het contract:

De uitvoering van de opdracht moet plaatsvinden binnen het kader van programma's voor maatwerkbedrijven: Neen

Elektronische facturering: Vereist

Er zal worden gebruikgemaakt van elektronische orderplaatsing: neen

Er zal worden gebruikgemaakt van elektronische betaling: neen

5.1.15. Technieken

Raamovereenkomst:

Geen raamovereenkomst

Informatie over het dynamische aankoopstelsel:

Geen dynamisch aankoopstelsel

5.1.16. Nadere inlichtingen, bemiddeling en evaluatie

Organisatie voor beroepsprocedures: Tribunal administratif de Rennes

Informatie over de termijnen voor beroep: Règlement des différends et des litiges Le représentant du pouvoir adjudicateur et le titulaire s'efforcent de régler à l'amiable tout différend éventuel relatif à l'interprétation des stipulations du présent marché ou à l'exécution des prestations objet du présent marché. Néanmoins, en cas de contentieux, le Tribunal Administratif de Rennes est la juridiction compétente : Tribunal Administratif de Rennes Hôtel de Bizien 3 Contour de la Motte - CS 44416 35044 RENNES CEDEX Tél. : 02 23 21 28 28 Délais et voie de recours Le délai de suspension de la signature du marché est au minimum de 16 jours, à compter de la date d'envoi de la notification du rejet de l'offre ou de la candidature. Ce délai peut être ramené à 11 jours si la notification du rejet de l'offre ou de la candidature est adressée par télécopie ou courriel. Le pouvoir adjudicateur informe également le candidat de l'existence d'autres voies de recours, avec notamment le : • Référé

précontractuel : Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un référé précontractuel contre la présente procédure de passation, devant le président du Tribunal Administratif de Rennes, avant la signature du marché. • Référé contractuel. • Recours en contestation de validité issu de la jurisprudence du Tarn et Garonne du 4 Avril 2014 (n°358994).

Organisatie die nadere inlichtingen over de aanbestedingsprocedure verstrekt: 35 CHU

Organisatie die offlinetoegang verleent tot de aanbestedingsstukken: 35 CHU

Organisatie die verzoeken tot deelname ontvangt: 35 CHU

Organisatie die inschrijvingen verwerkt: 35 CHU

8. Organisaties

8.1. ORG-0001

Officiële naam: 35 CHU

Registratienummer: 26350007600017

Stad: RENNES

Postcode: 35033

Onderverdeling land (NUTS): Ile-et-Vilaine (FRH03)

Land: Frankrijk

Contactpunt: Carol Hautemulle

E-mail: carol.hautemulle@chu-rennes.fr

Telefoon: 0299289235

Kopersprofiel: <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3030344&orgAcronyme=x7c>

Rollen van deze organisatie:

Koper

Organisatie die nadere inlichtingen over de aanbestedingsprocedure verstrekt

Organisatie die offlinetoegang verleent tot de aanbestedingsstukken

Organisatie die verzoeken tot deelname ontvangt

Organisatie die inschrijvingen verwerkt

8.1. ORG-0002

Officiële naam: Tribunal administratif de Rennes

Registratienummer: 17350005900014

Postadres: 3 contour de la Motte CS44416

Stad: RENNES

Postcode: 35044

Onderverdeling land (NUTS): Ile-et-Vilaine (FRH03)

Land: Frankrijk

Contactpunt: Greffe du tribunal administratif

E-mail: greffe.ta-rennes@juradm.fr

Telefoon: 0223212828

Rollen van deze organisatie:

Organisatie voor beroepsprocedures

Informatie over een aankondiging

Identificatiecode/versie van de aankondiging: 5c979f4c-4ab2-4ebd-ac34-919350d4c8c7 - 01

Type formulier: Mededinging

Type aankondiging: Aankondiging van een opdracht of concessie – standaardregeling

Subtype aankondiging: 16

Verzenddatum van de aankondiging: 03/07/2026 10:15:55 (UTC+02:00) Oost-Europese tijd,
Midden-Europese zomertijd
Talen waarin deze aankondiging officieel beschikbaar is: Frans
Publicatienummer aankondiging: 464277-2026
Nummer uitgave PB S: 127/2026
Datum van bekendmaking: 06/07/2026